

Bulletin des Agrégés et Certifiés
de l'Éducation Nationale

Regroupés au



74, rue de la Fédération

75739 Paris Cedex 15

Tél. : 01 53 58 00 39

Fax : 01 45 67 05 53

E-Mail : FEDEIL@Fed-eil.com

Site : www.synd-eil.com où

www.fed.eil.com

SOMMAIRE

Dans ce numéro :	
Edito : La loi ou le relationnel ?	P 1
Le terrain témoigne : les IDD A propos des TPE Sur le Site L'école préceptorale	P 2
Audiences – Compte rendu Message personnel	P 3
Bâtisseur Collectif des musées nationaux Un site à connaître Projet d'adhésion	P 4

BAC N° 11

Nov. Déc. 2004

TRIMESTRIEL

Directeur de la Publication

Françoise ROCHE

N° CPPAP : 0907S 06175

N° ISSN : en instance

CONCEPTION &
IMPRESSION

au siège

74, rue de la Fédération

75739 Paris Cedex 15

Tél. : 01 53 58 00 39

Fax : 01 45 67 05 53

La loi ou le relationnel ?

La loi et la règle : voilà des notions qui, avec des nuances, impliquent un contenu dont les termes sont écrits et connus de tous ceux qui y sont soumis et qui doivent l'appliquer. Ce contenu pérenne n'est ni fluctuant ni contesté. S'il doit être modifié, sa réécriture doit faire l'objet de débats publics et être sanctionnée par un vote démocratique.

L'Etat de droit, la République et ses institutions fonctionnent sur ce modèle, celui du *nomos**, des *nomoi* de la cité grecque, mère de la démocratie.

Mais ce modèle est menacé par une conception de la vie en groupe fondée sur le relationnel et l'affectif qui ont pour caractéristique d'être instables comme le sont certains composés chimiques. Les amis, les relations, les clients, autrement dit les *philoï*** , forment autour du détenteur de l'autorité, ou supposé tel, un espace à géométrie variable dont les modifications sont liées à l'arbitraire d'un côté et à la capacité à plier l'échine de l'autre.

L'organisation de l'Ecole telle que l'envisage le rapport de la commission THE-LOT*** est de ce type. La multiplication des échelons d'autorité autour du chef d'établissement est une des modalités de ce fonctionnement : être bien avec le chef d'établissement permettra d'espérer ajouter une qualité à sa carte de visite. Mais toujours à titre provisoire ; car ces nouveaux échelons pseudo-hiérarchiques ne correspondent à aucune qualification particulière que reconnaîtrait une réussite à un concours. Leur attribution ne dépend que de la reconnaissance, à l'instant T et par le chef d'établissement, d'une « compétence » pour accomplir telle ou telle tâche que le même chef d'établissement dans quelques semaines pourra attribuer à quelqu'un d'autre.

La « promotion au mérite » relèvera de la même logique. La fongibilité**** et la relative faiblesse de la somme allouée aux rémunérations des enseignants, y compris celles que la promotion augmentera, imposeront des choix au chef d'établissement et au recteur. La « promotion au mérite » sera donc parcimonieuse, bien davantage que la promotion au choix, et le « mérite » sera, craignons-le, évalué sur le degré de bassesse de certains candidats cultivant avec soin leur situation de *philoï* de l'ordonnateur des dépenses ... La plupart des collègues ne bénéficiera autant dire jamais de cette « promotion au mérite » et pâtira des contraintes accrues sur l'ensemble des rémunérations. Beaucoup d'entre nous auront du mal à couvrir tous les échelons de la carrière enseignante pendant la durée de leur activité professionnelle, pourtant rallongée par la récente réorganisation du système des pensions. Cela est contraire au statut du fonctionnaire. Cela met en cause la dignité professionnelle et l'indépendance de ce dernier. Et sa responsabilité pédagogique quand ce fonctionnaire est fonctionnaire-professeur !

L'affectif et le relationnel, la prééminence du cercle des *philoï*, la mise à l'écart des *nomoi*, entraînent inégalité, injustice, voire corruption. Dans de telles conditions que restera-t-il de l'Ecole de la République ? Et que deviendra la République elle-même ?

*La loi de la cité

** Du verbe *philein* : aimer.

***Le rapport THELOT, qui est un condensé de tout ce que le « pédagogisme » a produit depuis plus d'un quart de siècle, offre de très nombreux niveaux de lecture. Ici, il ne s'agit que d'un aspect du fonctionnement de l'Ecole telle que la conçoit ce rapport. Ce qui ne signifie pas que cet aspect soit négligeable...

**** La nécessité de dépenser la totalité de la somme allouée selon le dispositif de la Loi Organique des Lois de Finances (LOLF) qui permet de ne plus mettre en rapport une recette précise et une dépense précise (ex. X euros pour rémunérer des enseignants, et non x pour les certifiés, x' pour les agrégés, x'' pour les contractuels, x''' pour les vacataires ...)

Pour construire avec Efficacité vos revendications
professionnelles

Le terrain témoigne :

Les itinéraires de découverte

Une collègue enseignant les Lettres Classiques nous écrit.

On a eu tout septembre pour finaliser les projets de **nos itinéraires de découverte** inventés par Jack Lang. Nous avons **une heure par semaine chacun**, le mardi de trois à cinq, ce sont des heures incluses dans les services.

Ensuite, il y aura un temps d'évaluation.

Dans notre établissement, les **itinéraires de découverte suppriment en 5^{ème} une demi heure de français**. Ces pertes d'heures disciplinaires ne satisfont personne, et beaucoup de monde souhaiterait les récupérer. Notre Inspecteur d'Académie auquel nous nous sommes adressés affirme qu'on peut toujours reverser du cours dans un IDD...

L'un dans l'autre, ces itinéraires donnent beaucoup de travail, aussi bien en amont qu'en aval.

Quelque part, ils sont imposés aux gens; et même pour l'administration qui doit arriver à son quota d'heures, ils représentent une contrainte.

Malgré tout, on les fait, ces itinéraires, car on a un côté un peu scout. **On a l'idée d'une mission à accomplir, même si c'est dans une morosité ambiante.**

D'ailleurs, nous doutons de la pérennité de ces IDD. Est-ce qu'ils seront abandonnés ? C'est bien possible. Notre fatalisme peut s'expliquer par le fait que **nous ne les vivons pas comme une expérience pédagogique exceptionnelle.**

La **rémunération** est un aspect peu abordé. On sait seulement que des enseignants acceptent de faire les **deux heures hebdomadaires en étant payés une.**

A propos des TPE

Les TPE avaient, lors de leur création, fait couler beaucoup d'encre et entraîné de fortes réserves de la part de bon nombre de ceux qui aujourd'hui s'effarouchent de leur disparition en terminale. Soyons francs : nous reconnaissons que certains élèves ont fourni des travaux intéressants et en ont retiré des bénéfices intellectuels, scolaires et méthodologiques incontestables. Il est non moins vrai que des collègues ont apprécié de trouver dans ce dispositif une approche nouvelle de leur métier. Cependant, en toute bonne foi, il faut constater que ces TPE ont contribué fortement à désorganiser l'année scolaire de terminale, ce qui est pour le moins dommageable pour les élèves.

A l'occasion nous reviendrons sur ce sujet dont la mise en œuvre mérite d'être évaluée.

L'école préceptorale et de la ligne comptable.

Le nouveau chef de la DESCO (Direction des Enseignements Scolaires) a semble-t-il oublié que sa nouvelle responsabilité était d'abord d'ordre pédagogique. En effet, il a expliqué dans une revue que les deux axes principaux de son action seraient de **complaire aux familles** et d'**appliquer la Loi Organique des Lois de Finances (LOLF)**.

L'idéal de **l'Ecole républicaine à laquelle la Nation confie ses enfants** est donc repoussé au profit d'une **école préceptorale**, au service des familles, et sur le modèle des établissements scolaires privés, confessionnels ou non.

D'autre part, **substituer à la logique pédagogique** qui doit prévaloir dans l'Ecole publique et laïque pour faire réussir tous les élèves, **une logique seulement comptable**, soumettre ainsi l'instruction, l'éducation et la formation des jeunes à des impératifs de « management » libéral, c'est en fait prétendre que l'Ecole doit coûter le moins possible à l'Etat désormais sous tutelle des familles.

A ce propos, dans une récente émission radiophonique matinale, un journaliste qui parlait de la dette publique de la France, a dit qu'elle était littéralement en train « d'éclater ». Et il a osé comparer son coût avec celui de l'Education Nationale ... La dette et l'Ecole ? Quasiment quif quif !

Qu'en déduire ? Qu'en supprimant l'Ecole, qui lui coûte si cher, l'Etat rembourserait sa dette et deviendrait le parangon du respect du « Pacte de Stabilité » ? Que la France en se débarrassant de son **obligation régalienne à scolariser les enfants de la Nation** et en s'en déchargeant sur les collectivités locales et des entités éducatives de tous poils et surtout privées, répudierait par la même occasion la République ?

Les ambitions du nouveau directeur de la DESCO permettront-elles de faire avancer l'Education (encore) Nationale vers cet infenable projet ?

Brrrr ! J'en ai froid dans le dos !

Sur le site

- *A propos du rapport THELOT : quelques notes.*
- *Vous avez dit « autorité » ?*
- *La paupérisation du corps enseignant.*

Pour faire vivre l'Indépendance syndicale

AUDIENCES

- Le SNCA e.i.L. a été reçu le 22 octobre 2004, avec le SNETAA e.i.L. et le SNPC e.i.L. par l'Inspecteur d'Académie adjoint du Val d'Oise au sujet du fonctionnement de la Mission Générale d'Insertion de l'Education Nationale dans ce département (voir compte rendu ci-dessous).
- Le 1er décembre le SNCA e.i.L. est reçu *es* qualités, pour la première fois, par un membre du Cabinet de François FILLON (le compte rendu sera diffusé sur le site).
- EIL a participé à la table ronde sur le rapport THELOT, présidée par Jean-Pierre RAFFARIN
- EIL a été reçu deux fois par le Cabinet de François FILLON
- Mandatée par le **snetaa CPE e.i.L.**, la secrétaire générale du SNCA e.i.L. et co-secrétaire générale d'EIL a participé aux trois audiences au cours desquelles a été étudiée la situation de notre collègue CPE Roland VEUILLET et aux deux entrevues avec le médiateur de l'Education Nationale..

Compte rendu d'audience MGIEN-VAL D'OISE

Le 22 octobre dernier, Monsieur Carrière, Inspecteur d'Académie adjoint a reçu trois syndicats EIL dont le SNCA e.i.L.

Au cours de cette réunion, ont été traités les problèmes très concrets que rencontre de façon récurrente la **Mission Générale d'Insertion de l'Education Nationale**. Cette démarche a été accomplie dans un contexte où Monsieur le Recteur de l'Académie de VERSAILLES avait, le mois précédent, garanti à EIL toute la légitimité de la MGIEN dans son rôle de formation et d'accompagnement des jeunes en difficulté de plus de 16 ans.

- La Fédération EIL a évoqué le flou relatif des attributions des enseignants coordinateurs MGIEN : sont-ils des personnes-ressources ou des maîtres d'œuvre ? **Monsieur Carrière a confirmé qu'ils ne peuvent être effectivement que des personnes-ressources.**
- Problème du retour du Rectorat des fiches-actions nécessaires au montage des actions des enseignants coordinateurs. Ces fiches-actions ne revenaient aux coordinateurs que 6 jours plus tard, les privant ainsi du temps nécessaire à leur correction avant validation. Monsieur Carrière s'est engagé à étudier la façon de **raccourcir ce délai de retour entre les propositions de futures actions et les possibilités accordées par le Rectorat.**
- EIL s'est inquiétée de la venue au CIO d'un certain nombre de jeunes de moins de 16 ans. Ces élèves en difficulté arrivent fréquemment de 3^{ème} ou de 2de professionnelle. Mais, en raison de leur trop jeune âge, ils ne peuvent bénéficier d'une inscription en CIPPA. Prenant acte de cet état de fait, Monsieur Carrière évoque **la création à venir de 18 CAP d'insertion dans le VAL D'OISE, environ 2 à 3 par bassin**, et ce aussi bien dans les LP que dans les autres types de lycée, en mettant l'accent sur l'insertion des jeunes filles. Il espère qu'ainsi certains chefs d'établissement n'enverront plus des jeunes de moins de 16 ans vers la MGIEN qui ne peut et ne doit d'ailleurs pas les accueillir.
- L'Inspection académique a parlé de l'éventuel partenariat avec les chambres consulaires. Le SNCA e.i.L. donnera son point de vue sur de tels partenariats dans un prochain **BAC**.
- **En ce qui concerne les conditions de travail des enseignants coordinateurs, EIL a fait état des HSE non payées, des indemnités ZEP non versées, et de ce que la part modulable de l'ISO ne leur était pas attribuée.**
- EIL a signalé qu'un enseignant coordinateur contractuel n'avait signé son contrat de travail que le 14 septembre soit quinze jours après la rentrée scolaire, ce qui a pour effet de rendre incertaine la mise en place de projets d'actions.
- EIL a suggéré que les PV d'installation puissent être signés non plus à VERSAILLES mais, par exemple, à l'Inspection d'Académie du VAL D'OISE, afin d'éviter aux enseignants coordinateurs de longs déplacements improductifs, surtout à un moment où ils sont en pleine élaboration des structures des actions d'insertion.

Message personnel ...

Attention où nous mettons les pieds !

Ancien animateur de « SOS Racisme » et de « la Maisons des Potes », le secrétaire général de l'association « Ni Putes Ni Soumises » a été condamné par la cour d'appel de Riom à trois ans de prison, dont un an ferme, pour avoir contribué à détourner des subventions destinées à la formation ... Ou l'enfer pavé de bonnes intentions ...

Pour défendre et promouvoir la Laïcité de l'Ecole Publique
REJOIGNEZ LE SNCA E.I.L.

Bêtisier et perspectives d'avenir.

Lu dans le rapport de la Commission THELOT, *in* Table des matières, première partie : « Les **trois** (*sic*) missions prioritaires de l'Ecole : éduquer, instruire, intégrer et promouvoir » ...

La réussite de tous les élèves passera donc par la mathématique nouvelle, dont l'arithmétique thélotienne nous apprend enfin que $3 = 4$! Dans le droit fil de l'arithmétique euro-péenne qui arrondit tous les prix à l'euro supérieur.

Un prof, titulaire par concours, encore (ou toujours) jeune, enseignant l'histoire et la géographie depuis une vingtaine d'années, a décidé de se réinscrire en fac pour faire un travail de recherche. Estimant qu'il avait bien le niveau licence, l'Université de Paris l'a autorisé à préparer le DEUG d'histoire ... Comme quoi, **l'in-validation des acquis** a de beaux jours devant elle !

Toujours le rapport THELOT:

« **Inscrire l'Ecole de la Nation dans l'horizon européen** » (*sic*).

L'immédiat horizon européen étant celui du **régionalisme** et du **communautarisme**, établis l'un et l'autre sur les ruines de l'Etat-Nation, autant dire que l'avenir de notre Ecole de « la réussite de tous les élèves » ne sera ni national, ni républicain, ni laïque....

Ni « réussite » du tout pour l'élève, l'école ou même ...l'entreprise, à en croire le Directeur des Ressources Humaines de Renault-automobiles qui, durant le **Salon de l'Education**, s'est lamenté sur les effets et les méfaits d'une **décentralisation** qui accentuerait les **inégalités des régions et des réseaux...en matière de développement et de capacités de formation** !

Ainsi, une Université confirmée dans ses apanages et ses nouveaux droits d'octroi, y compris au mépris de la règle et de l'esprit de la Loi, et une offre d'éducation et de formation de plus en plus « parcellisée », donc au moins inégale, voire inégalitaire, seront bien des options clefs dans toute volonté de construire.

Collectif des musées nationaux

Avant le 1er septembre 2004, un enseignant non averti pouvait penser que l'accès au musée du Louvre n'était pas gratuite, car, souvent, les personnels du Louvre ont abusivement demandé aux enseignants de régler leur entrée.

Depuis le 1er septembre 2004, l'accès au Musée du Louvre est payant pour les enseignants. Et ce malgré la promesse d'Henri Loyrette (6 août 2004) le "président-directeur" du Louvre qui avait promis le contraire.

Selon *Ouest France* (25 août 2004), la gratuité d'accès au musée du Louvre a, en revanche, été offerte aux salariés d'une **banque** chargée de l'entretien du service informatique du Musée. **Cet exemple parmi d'autres montre que le patrimoine national est clairement en voie de « marchandisation ».**

Par ailleurs, la gratuité serait accordée de manière temporaire aux enseignants, à condition qu'ils acceptent d'organiser au Louvre au moins une fois par an une visite scolaire. Cette condition est à renouveler chaque année.

Pourquoi l'Education nationale, sur cette question symptomatique, ne défend-elle pas le corps enseignant implicitement accusé de se comporter en prébendier ?

Cette mesure montre dans quel esprit se fait la modernisation du service public. **La logique du désengagement de l'Etat en matière de culture et d'éducation est en route.** Au nom de l'autonomie des établissements, chacun de ces établissements est invité à pratiquer sa propre politique tarifaire : en plus de réductions tarifaires supprimées, le Louvre augmente ses prix d'entrée.

Les musées de province vont-ils à leur tour suivre cette politique tarifaire ?

Un site à connaître

Pour les collègues qui seraient confrontés au douloureux problème posé par un élève sans papiers voici un site et guide pour « Jeunes scolarisés sans papiers, régularisation mode d'emploi » :

www.educationsans frontieres.org

Projet d'adhésion pour l'égalité et la laïcité

Le SNCA e.i.L. envisage d'adhérer à la Confédération Féministe Laïque afin d'aider à la promotion de l'égalité des hommes et des femmes dans leurs droits et dans leurs activités professionnelles. Dans la mesure où l'égalité est une exigence de la laïcité, il semble que notre combat d'organisation syndicale e.i.L. puisse accompagner celui de cette Confédération.